VILLE DE DEUX-MONTAGNES

AVIS PUBLIC

DÉPÔT - RÔLE DE PERCEPTION 2026

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ, QUE :

Le rôle de perception des taxes foncières, tant générales que spéciales, ainsi que les taxes pour les services municipaux et le service de dette imposées pour l'année 2026, est maintenant déposé au bureau de la soussignée, au 803, chemin d'Oka, Ville de Deux-Montagnes, et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Toute personne ayant son nom inscrit au rôle pourra payer ses taxes, sans intérêt, aux dates d'échéances mentionnées au compte de taxes.

AVIS est également donné que vous pouvez acquitter vos taxes en quatre (4) versements. Les paiements effectués après chaque date respective porteront des intérêts et des pénalités à un taux combiné de 15% annuellement. Toutefois, les intérêts ne seront calculés que sur le montant du versement échu et non pas sur le montant total du compte.

Deux-Montagnes, le 2 février 2026.

Julie Guindon, trésorière et directrice générale